

# Chilleurs info



Bulletin municipal Juin 2025 - n° 92



## Sommaire

Informations générales	3
Manifestations	9
Extraits de conseil	12
Travaux	15
Associations	16
Un peu d'Histoire	20

▲ Merci à nos photographes Delphine PIGEAU et Ludovic JAVOY ▲

## Le Mot du Maire

### Madame, Monsieur,

C'est une personnalité marquante de notre Commune qui vient de nous quitter. Jean-Claude VIGNANE, ancien président de l'association des Naturalistes de l'Orléanais, baptisée Loiret Nature Environnement désormais, auteur d'un ouvrage « Les mammifères sauvages du Loiret » et spécialiste reconnu des chauves-souris. C'est sur son initiative que la colonie de chauves-souris encore présente dans le grenier de l'école élémentaire a pu être protégée et observée par bon nombre d'élèves chilleurois grâce à la caméra qui avait été mise en place à cet endroit. Nous avons imaginé aménager avec lui un espace au sein de la Cour Gauthier, qu'il souhaitait baptiser le musée des petits riens de la nature, et dans lequel il aurait présenté le fruit de ses innombrables découvertes effectuées lors de ses sorties en forêt ou en plaine. Malheureusement, son rêve n'a pu aboutir. Nous adressons toutes nos pensées à son épouse et à sa famille.

Toutes nos pensées également aux familles chilleuroises éprouvées par de nombreux décès depuis le début de l'année, bien trop jeunes parfois, je pense en particulier à Daniel, Agostinho, Sébastien et Clément, et puis aussi à Mme Julia GOMES qui a vécu à CHILLEURS pendant plus de 50 ans avant de retourner dans son Portugal natal, et dont son fils Agostinho nous a récemment fait part de sa disparition.

Vous trouverez dans ce numéro les principales informations de ces 3 derniers mois, avec des photos de l'étang de la Rouche après le faucardage des roseaux, ainsi qu'un article sur le projet d'enherbement des allées du cimetière et qui sera suivi d'un programme plus global d'embellissement de ce lieu de recueillement.

Nous vous attendons nombreux lors des différentes animations qui auront lieu dans les prochaines semaines.

Très bel été à toutes et à tous.  
Gérard LEGRAND

## MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

**Bureaux ouverts :**  
du lundi au vendredi  
de 8 H 30 à 12 H

les mardis et vendredis  
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H  
(hors vacances scolaires)

**Fermeture au public :**  
Merci de laisser un message vocal sur le répondeur,  
nous vous recontacterons dans les meilleurs délais

**Tél : 02.38.39.87.06**

Courriel : [mairie@chilleursauxbois.fr](mailto:mairie@chilleursauxbois.fr)  
Site internet : [www.chilleurs-aux-bois.fr](http://www.chilleurs-aux-bois.fr)  
Facebook :  
Mairie de Chilleurs aux Bois



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



### Des hauts, des bas et des débuts

Facebook : [hubert.artoff](#)  
Instagram : [hubert.musique](#)  
Youtube : [@hubert.musique](#)

Comment les choses débutent-elles ? Y a-t-il un premier pas ? Un tout premier pas qui inaugurerait les suivants ? Y a-t-il, toujours, une ligne de départ qui marque les commencements ? C'est avec ces questions que je me dirige vers une nouvelle rencontre avec un Chilleurois. Cette fois-ci, je ne m'y rends pas seule ; je suis accompagnée de ma fille Montaine. Elle a onze-ans-presque-douze et elle pense à devenir journaliste, un jour peut-être. Ensemble, nous allons interviewer Cédric Hubert, alias Hubert, auteur-compositeur-interprète. Ma fille a son carnet et son stylo, moi aussi. Je me dis que plus que jamais, il est question de premières fois...

#### Aurélie

Comment la musique entre-t-elle dans votre vie ?

#### Hubert

Je suis né en Normandie. Adolescent, j'ai plusieurs groupes avec des copains. Je joue de la guitare et petit à petit, je me mets à chanter. J'écoute ce qu'on écoute dans les années 90 : du rock, du punk, du grunge, Nirvana... Je ne viens pas d'une famille de musiciens, je n'ai pas du tout été élevé dans un milieu créatif.

#### Montaine

D'après moi, la passion de la musique était plus forte que tout car même sans être présente dans sa famille, elle a fini par remonter !

Comment êtes-vous arrivé à Chilleurs-aux-Bois ?

#### Hubert

Ma femme Pauline est professeur de français ; elle a été mutée à Beaune-la-Rolande puis au collège de Toury. Moi je travaille alors à Orléans où j'encadre des chantiers d'insertion. Nous avons choisi de vivre à Chilleurs parce que c'est un endroit sympa, avec la forêt à proximité. Aujourd'hui, je travaille à mi-temps dans un foyer d'accueil pour enfants placés à Pithiviers. Je m'occupe de la maintenance et le reste du temps, je me consacre à la musique.

#### Aurélie

Comment travaillez-vous votre musique ?

#### Hubert

Au début, j'écrivais puis je construisais la mélodie. C'est l'inverse aujourd'hui ; la mélodie arrive puis j'accroche une phrase dessus. Je ne suis pas dans la réflexion, je suis dans l'instinct pur. Une phrase en appelle une autre et une chanson se construit. Ou pas ! Les choses peuvent aussi s'arrêter. Il n'y a pas de règles. J'ai mon téléphone, un dictaphone, un bloc-notes et je laisse venir ce qui doit venir, où que je sois. L'écriture et la composition me mettent dans un état quasi méditatif. Cela me fait un bien fou ! Je suis concentré à 200 %.

#### Montaine

Hubert joue dans différents groupes. Il est aussi claviériste, et bassiste pour des artistes étrangers en tournées en France. Puis, il nous raconte s'être dit que la musique prenait beaucoup de place dans la famille et qu'il ressentait une certaine fatigue d'être seul. Sa fille Lucie me dit : « Il a voulu tout arrêter mais il a décidé de remonter ! », suivi d'un mouvement de main vers le haut à la façon du requin dans « Les dents de la mer ». Ça m'a fait bien rire !

#### Hubert

J'ai essayé d'écrire pour d'autres, et de trouver des musiciens mais j'avais plus de non-réponses que de réponses négatives. Ce n'est pas évident de ne pas se décourager. Il y a beaucoup de doutes. C'est difficile de persévérer quand on n'a pas de retours sur son travail. On devient artiste dans le regard des autres aussi, quand on est reconnu. Je ne veux pas écrire et composer juste pour m'amuser, pour moi. J'ai une autre exigence.

#### Aurélie

Et puis, Hubert rencontre 4N3B. Leur collaboration lui donne un nouvel élan.

#### Hubert

Il me demande de lui envoyer une maquette et ça le convainc. Nous travaillons en ce moment sur un EP, une sorte de mini-album de 6-7 chansons, intitulé « Nuances » Avant l'album.

#### Montaine

Sur quoi écrivez-vous ?

#### Hubert

Je fais de la chanson française. Le texte est très présent. J'aime écrire sur les relations. Ce que je n'arrive pas à exprimer normalement, je l'écris. Je romance mes émotions. Il y a aussi une dimension sociale et humaniste, et une sensibilité écologique. Quand la société m'agresse trop, je crée. C'est un refuge pour moi. Mais je ne suis pas un chanteur militant, ni un messenger, encore moins un donneur de leçons. Je dépose juste mes valeurs dans mes chansons.

#### Aurélie

Qu'aimeriez-vous que l'on dise au sujet de vos chansons ?

#### Hubert

J'aimerais que l'on évoque leur sensibilité, voire leur sensualité, et leur poésie. Et j'aimerais surtout que l'on me dise : « Je me suis retrouvé dans cette chanson, dans ces mots, dans cette situation... »

#### Aurélie

Aujourd'hui, Hubert collabore avec le musicien Swan Levantin. Ensemble, ils programment des concerts et des scènes ouvertes.

#### Hubert

Un univers artistique est toujours en construction, selon les rencontres et le destin. En co-créant avec 4N3B et avec Swan, ce sont de nouveaux mondes qui s'ouvrent pour mes chansons.

#### Montaine

Quel est le titre qui vous représente le plus ?

#### Hubert

Sans doute celui que je n'ai pas encore écrit ! Sinon, c'est peut-être « Arabesques » parce que c'est le premier. Celui à qui on lâche la main après des mois et des mois de travail.

#### Montaine

De quoi parle cette chanson ?

#### Hubert

De femme, de sensualité. C'est un récit. Parfois, les chansons prennent leur sens des années après leur sortie.

#### Montaine

J'ai pu remarquer que le talent de compositeur est héréditaire car Iris, la plus jeune fille d'Hubert, qui a 5 ans, est en train d'écrire sa première chanson qui s'intitule « Premier été sans toi ». Et que Lucie, sa fille aînée de 9 ans, a déjà écrit plusieurs chansons magnifiques (« Titanic », « Danse », « Le dragueur »...) qu'elle m'a fait lire à la fin de l'interview. Elle a même composé des mélodies avec l'aide de son père !

Comment les choses débutent-elles ? Hubert, Lucie, Iris et Montaine semblent nous raconter qu'il n'existe pas de grand récit des origines, mais plutôt des petits pas. Des tentatives, des désirs qui s'empilent jusqu'à prendre la forme d'un projet ou à tracer une voie. Je pense à ces mots de la philosophe Claire Marin, dans son livre intitulé « Les débuts » : « Il y a les débuts dont on décide et ceux qui s'improvisent, ceux qui s'invitent dans notre existence comme une éclaircie inespérée ou qui frappent comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Il y a aussi des débuts que l'on rate, par manque de courage, de confiance ou de lucidité, ceux qu'on attend en vain. Comment reconnaître l'esquisse d'un début et s'en saisir ? Peut-être grâce à une forme de vigilance, face à l'instant où le neuf affleure, instant gorgé de potentialités, prêt à les essayer au vent. » À nous de suivre Hubert au fil de ses chansons, nous raconter un peu de lui. Et sans doute beaucoup de nous.

# Horaires de la mairie

## Accueil ouvert au public

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
	14h00-17h00*			14h00-17h00*

\* vacances scolaires : fermé les Après-midis

**Fermeture au public :** Merci de laisser un message vocal sur le répondeur, nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.

*N° d'astreinte uniquement réservé aux urgences techniques*

## LIGNES DIRECTES DU SECRETARIAT

### État civil, Scolaire et périscolaire, CCAS, Citoyenneté

M<sup>me</sup> LAINÉ Elodie :

02 38 39 87 06 ou [mairie@chilleursauxbois.fr](mailto:mairie@chilleursauxbois.fr)

### Urbanisme, Cimetière, Associations et Manifestations

M<sup>me</sup> BIGOT Julie :

02 38 39 28 04 ou [accueil.mairie@chilleursauxbois.fr](mailto:accueil.mairie@chilleursauxbois.fr)

### Service technique et Espaces verts

M<sup>me</sup> DÉTALLE Martine :

02 38 39 28 09 ou [service.technique@chilleursauxbois.fr](mailto:service.technique@chilleursauxbois.fr)

### Secrétariat Général, Ressources Humaines, Finances

M<sup>me</sup> TRESSENS Sophie :

02 38 39 28 02 ou [secretariat.mairie@chilleursauxbois.fr](mailto:secretariat.mairie@chilleursauxbois.fr)

### Location salle de la Cour Gauthier

[mairie@chilleursauxbois.fr](mailto:mairie@chilleursauxbois.fr)

## CONTACTS UTILES

### Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP)

(centre de loisirs, urbanisme...)

02 38 32 76 10 ou [www.ccdp.fr](http://www.ccdp.fr)

### OAPI (eau et assainissement de la CCDP)

02 38 30 60 46 ou [oapi@ccdp.fr](mailto:oapi@ccdp.fr)

### SITOMAP Pithiviers (collecte des déchets, bacs containers...)

02 38 32 76 20 ou [sitomap@sitomap.fr](http://sitomap@sitomap.fr)

### SICAP (service client, souscription contrat électricité)

02 38 32 77 77 ou [contact@sicap-pithiviers.net](mailto:contact@sicap-pithiviers.net)

### CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES (Trésorerie de Pithiviers)

02 38 30 91 50 ou [sgc.pithiviers@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.pithiviers@dgfip.finances.gouv.fr)

### FAMILLES RURALES CHILLEURS-AUX-BOIS

(service à la personne)

02 38 65 48 77 ou [sap.loiret@famillesrurales.org](mailto:sap.loiret@famillesrurales.org)

### MARPA LES CHARMILLES (résidence pour personnes âgées)

02 38 30 46 15 ou [marpalescharmilles45@outlook.com](mailto:marpalescharmilles45@outlook.com)

### FRANCE SERVICES

(aide administrative itinérante, le mardi de 14h à 17h en mairie)

Avec ou sans RDV : 02 38 40 52 60 ou [mdd.pithiverais@loiret.fr](mailto:mdd.pithiverais@loiret.fr)

### RÉMI CENTRE VAL-DE-LOIRE

(transports lignes régulières et scolaires)

0 806 70 33 33 ou [www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)

### ANTS (carte d'identité, permis de conduire, carte grise...)

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Site officiel de l'Administration Française [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### SALLES ASSOCIATIVES

Salle de la Forestière – Mme TARRON Sylviane : 06 52 20 16 08

Salle Jeanne d'Arc – M. BOUDIN Jean-Claude : 06 70 77 36 32

## Informations générales

## Etat civil

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

### DÉCÈS

LOMBARDIN Marcel

PLISSON Janine

NEYRET Marcel

LECHANOINE Marguerite

DE ARAUJO Agostinho

KLECKA Sébastien

BERTHEAU Micheline

MENARD ESCAFFRE Clément

LACHAUX Annick

OUVRELLE Jean-Pierre

POQUET Daniel

GOMES Julia

RICHARD Bernadette

### NAISSANCE

JOUNOT Garance née le 31/03/2025

## Permanences ABF

Une permanence de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) est organisée en Sous-Préfecture de PITHIVIERS à la date suivante :

Judi 12 juin 2025 de 9 h 30 à 12 h 30.

Pour toute demande de rendez-vous, merci de contacter la Communauté de Communes (CCDP) au 02.38.30.85.13 ou à l'adresse mail suivante : [cinl-ads@ccdp.fr](mailto:cinl-ads@ccdp.fr)

Pour mener à bien votre rendez-vous, nous vous invitons à constituer un fond de dossier à présenter à l'Architecte (plans, photos, devis, etc...).

## la république du centre recherche des CORRESPONDANTS

pour le secteur de **Pithiviers**

et des communes aux alentours :

**Dadonville, Pithiviers-le-Vieil,  
Ascoux, Estouy, Bondaroy,  
Boynes, Yèvre-la-Ville**



- Rédaction d'articles
- Prise de photos
- Activité rémunérée



→ **Contacts :** 14, avenue des Droits-de-l'Homme, 45000 Orléans  
Tél : 02.38.78.79.03.  
E-mail : [anne-marie.coursimault@centrefrance.com](mailto:anne-marie.coursimault@centrefrance.com)

## Un nouveau gîte à la Croix de Givry

La famille CAILLE ouvre les portes de son gîte "Le faites comme chez nous !". Confortable et fonctionnel, ce dernier propose 4 chambres pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes. De nombreux équipements sont proposés : Salle d'eau avec lave-linge et sèche-linge, jardinet avec barbecue, parking, aire de sport et jeux extérieurs. Animaux acceptés, accueil à toute heure sur rendez-vous.

Contact : 06.13.43.02.27 / 06.13.23.00.33



## Envie de pizza à Gallerand ?

Depuis début mai, Pizza Merlin propose un large choix de pizzas artisanales à emporter chaque vendredi de 18h à 21h, sur le parking des roses anciennes André Eve à Gallerand. Vous pouvez contacter Pizza Merlin au 06.08.46.38.67.

Deux autres food trucks proposant des pizzas à emporter sont également présents Place de Romand : Croq'Soleil le lundi soir (06.35.13.08.11) et Giro'Pizz le mercredi soir (07.81.79.76.12), Place de Romand.

## Accueil de loisirs CCDP

Le mercredi 26 mars dernier les enfants du centre ont eu la chance d'accueillir au sein de la bibliothèque l'auteur de livres pour enfants Carl NORAC dans le cadre du salon LIVRAMI. Les échanges entre les enfants et l'auteur ont été riches : lecture à voix haute, questions réponses...

Cette visite rentre dans le cadre du partenariat mis en place avec la bibliothèque de CHILLEURS qui permet aux enfants du centre de venir une à deux fois par période découvrir les livres de l'établissement. Un autre projet autour de l'univers de Tom Tom et Nana est en cours de réalisation, mais ce sera l'objet d'un prochain article





## Végétalisation du cimetière

### Enherber plutôt que désherber !

Dans le cadre des nouvelles réglementations d'entretien des cimetières, interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, et pour favoriser la démarche éco-responsable de la commune, certaines zones du cimetière seront végétalisées par hydro-mulching à l'automne prochain.

Pour ce faire, le cimetière sera nettoyé à plusieurs reprises. En attendant, des herbes hautes peuvent vous sembler dérangeantes donnant un aspect non entretenu du cimetière. Il n'en est rien bien évidemment car nous avons à cœur d'entretenir ce lieu de recueillement dans le respect de tous, tout en préservant les pierres tombales et l'environnement. Nous devons respecter certaines étapes afin d'assurer le succès de la végétalisation à venir !

### La végétalisation par hydromulching, qu'est-ce que c'est ?

La végétalisation par hydro-mulching est une technique d'enherbement sur sol pauvre (pas d'apport de terre végétale) qui permet :

- L'implantation d'une végétation avec des variétés robustes et peu poussantes pour créer une concurrence sur les adventices.
- Une maîtrise des coûts car cette solution nécessite peu d'entretien : peu de tonte et pas d'eau.
- L'amélioration de l'esthétique, en rompant le côté trop minéral, et de la biodiversité

L'hydro-mulching consiste à pulvériser un mélange de semences choisies et de mulch (fibres végétales BIO). Cette couche permet de fixer et protéger les semences des aléas climatiques pour une meilleure installation du couvert végétal.

Attention, ce n'est pas un engazonnement, qui est onéreux et demande trop d'entretien en termes d'eau et de main d'œuvre. Les zones végétalisées, une fois implantées, vivent en fonction de la météo : vertes la plupart du temps, ces zones peuvent être jaunes et desséchées en plein été. Pas d'inquiétude, c'est normal et tout reverdit ensuite !

**La première phase de cette végétalisation débutera par un désherbage dans le mois de mai pour un début d'enherbement début novembre.**

Le verdissement du cimetière a débuté il y a quelques semaines avec la plantation d'arbres et de rosiers à différents endroits, ce qui permettra d'apporter une touche bucolique à ce lieu.

Dans la continuité de ces changements, des travaux d'embellissement du cimetière sont également programmés avec la pose de bordures dans l'allée principale ainsi que la réfection de la croix en pierre située au milieu du cimetière.

Des bancs et deux locaux poubelles, situés à l'entrée et au fond du cimetière, ont été installés depuis quelques semaines ainsi qu'un nouveau point d'eau à l'entrée.

Par ailleurs, nous allons entreprendre dans les prochains mois une procédure de reprise de concessions, dites dangereuses ou en état d'abandon, pour permettre de libérer de nouveaux emplacements. Une communication plus précise vous sera prochainement communiquée.

Enfin, il est rappelé que toute plantation est strictement interdite dans le cimetière. Dorénavant, tout objet qui empiètera sur le domaine communal devra être enlevé.

Le règlement intérieur du cimetière, dont la mise à jour vient de démarrer, permettra de redéfinir les règles applicables à ce lieu de recueillement.



Exemple de végétalisation par hydro-mulching du cimetière d'AMBOISE (37)

## PRENDRE SOIN DE NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ

### Les arbres de nos villes et de nos villages

« Ils sont là depuis toujours, en tout cas depuis bien avant nous, depuis si longtemps que nous ne les voyons plus, confiants dans leur présence séculaire, indifférents parfois, voire méprisants. Les arbres, qu'ils soient alignés le long des rues ou plantés sur les places, sont souvent relégués dans l'ombre qu'ils créent. Leur silence au cœur de la ville les fait trop souvent oublier, au point qu'on oublie aussi de les entretenir et de les soigner.

Pourtant c'est bien de leur silence et de leur présence que nous avons besoin pour survivre dans ce monde agité qui nous happe au quotidien. L'oxygène qu'ils fabriquent nous apporte le calme, avec l'air vital. Pour insensibles et invisibles qu'ils soient, les échanges gazeux et organiques qui passent par eux sont indispensables à notre hygiène de vie. Chaque arbre est un microcosme porteur de milliers de vies animales et végétales avec lesquelles nous pouvons être en symbiose et dans lesquels nous pouvons retrouver notre équilibre personnel. Si nous savons écouter le silence des arbres de la rue, nous découvrons un monde d'odeurs, de chants d'oiseaux, de couleurs, de formes infinies, qui nous délivrent des fatigues de la répétition et de la standardisation de la vie actuelle.

Les alignements le long des rues soulignent et protègent l'humanité des façades de nos maisons. Les hautes colonnes des troncs gris régulièrement plantés forment une procession immobile qui accompagne nos allers et venues, et donnent à nos courses, à pied ou en voiture, une noblesse où nous retrouvons, individuellement et collectivement, l'estime de nous-mêmes.

Enracinés dans la terre où ils trouvent leur nourriture sous le bitume des trottoirs, élevés hauts dans le ciel où ils vont chercher la lumière qu'ils synthétisent en oxygène malgré la pollution atmosphérique, les arbres sont le miroir de notre humanité, incarnée dans la terre nourricière, et élancée vers un ciel où elle cherche la lumière.

Les arbres de nos villes et de nos villages nous inscrivent, individuellement et collectivement, dans la longue histoire de la civilisation car ils nous donnent d'habiter le monde poétiquement. »

Jacques RENAUD  
Vice-président du  
Parc naturel régional  
Oise - Pays de France

L'arbre est aujourd'hui un élément essentiel de l'environnement urbain présentant une importance culturelle, symbolique et écologique. Un arbre dont les couleurs changent tout au long de l'année nous rapproche d'une nature parfois trop absente en ville. Il améliore le cadre de vie et en rendant nos villes et villages plus attractifs favorise le tourisme et l'économie locale.

L'arbre assure de multiples fonctions qui ne sont que trop peu reconnues. Il est trop souvent considéré comme un élément du mobilier urbain et l'on oublie qu'il s'agit d'un être vivant avec ses besoins spécifiques. La photosynthèse (absorption de gaz carbonique, production d'oxygène et de glucides) fait de lui l'allié indispensable de l'homme sur terre.

L'arbre est aussi utile pour un grand nombre d'animaux qui y trouvent refuge et nourriture, même quand il est mort.

Par son ombre et son évapotranspiration il contribue à abaisser la température dans les espaces minéraux de nos villes et villages. Ses feuilles retiennent les poussières présentes dans l'air qu'il contribue ainsi à assainir.

Il joue également un rôle majeur pour la vie des insectes, oiseaux, mammifères.

Alors avant de couper ou de tailler un arbre, réfléchissez-y bien !! Regardez le bien !!



## Périscolaire



On prépare déjà la rentrée scolaire !

2025  
2026



Accueil de la Mairie  
42 Grande Rue  
45170 CHILLEURS-AUX-BOIS  
02 38 39 87 06  
[mairie@chilleursauxbois.fr](mailto:mairie@chilleursauxbois.fr)



Les écoles maternelle et élémentaire accueilleront vos enfants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

De la Petite Section au CM2, le Portail Famille est l'outil **obligatoire** pour gérer leurs activités périscolaires : restaurant scolaire et garderie matin - soir.

Dès à présent, vous pouvez réserver les activités périscolaires dont vous aurez besoin l'année prochaine.

**La démarche est simple :**

A l'aide de vos identifiant et mot de passe, connectez-vous sur votre **Espace Famille**, puis rendez-vous dans la rubrique **Planning des Activités**, et en route pour le mois de septembre !

**A noter :** Les inscriptions ont été effectuées pour vous, seules les réservations sont à enregistrer sur le planning par vos soins.

**Étude surveillée**

L'accès à l'étude surveillée est réservé aux élèves du CP au CM1. Les séances de 45 min ont lieu tous les lundis, mardis et jeudis à partir de 16h10.

- ✓ Sur orientation des professeurs
- ✓ Capacité limitée à 30 élèves
- ✓ Service facturé 20 € par mois

**Info médicale**

Vous devez obligatoirement signaler toutes allergies alimentaires ou pathologies médicales et fournir un PAI avec une photo récente de votre enfant.

*Sans PAI, votre enfant sera refusé des services périscolaires.*

## SITOMAP - collecte des encombrants

Nous vous rappelons que la collecte des encombrants a changé en 2025 et est désormais réservée aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif.

Les personnes pouvant bénéficier de ce service devront prendre rendez-vous uniquement auprès du prestataire SUEZ via une plateforme téléphonique au 0 800 94 13 56 entre le 2 et le 30 mai 2025.

**Notre commune sera collectée en juin prochain pour les personnes bénéficiaires.**

### LES MODALITÉS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS CHANGENT EN 2025

Elle est réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et aux personnes âgées de 70 ans et plus qui devront pouvoir justifier de leur situation (pièce d'identité, notification handicap) avec au maximum 4 objets volumineux à jeter (litterie, meubles, armoires, électroménagers).

Les personnes concernées auront droit à un passage dans l'année soit en mars, juin ou octobre suivant leur lieu d'habitation.

**Pour la collecte de juin, elles devront prendre rendez-vous en appelant le 0 800 94 13 56 du 2 au 30 mai 2025, du lundi au vendredi de 9h à 12h et indiquer les objets à jeter.**

2 agents de SUEZ viendront à domicile prendre les objets qui devront être mis à l'intérieur de la propriété (jardin ou cour ou entrée).

**L'habitant devra être présent lors de l'enlèvement qui est gratuit.**



## Portrait de pompiers



**CAPORAL**  
**Lucas GILET**  
**Né pompier**

**Prénom :** Lucas

**Nom :** GILET

**Âge :** 19 ans

**Situation familiale :** vie au domicile familial

**Métier :** employé communal à CHILLEURS-AUX-BOIS depuis mars 2025

**Grade :** Caporal

\* Gilles GILET, sapeur-pompier volontaire au Centre de CHILLEURS-AUX-BOIS dès 1992. Il avait servi au sein de différents Services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), et était également, depuis 2000, sapeur-pompier professionnel à VAUX-LE-PENIL en Seine-et-Marne. Il est décédé brutalement le 1<sup>er</sup> août 2016.

### Chilleurois depuis ?

Je suis né à ROMORANTIN-LANTHENAY, dans le 41 et suis arrivé à Chilleurs-aux-Bois dont mon père\* était originaire, à l'âge de 2 ans et demi.

### Sapeur-pompier volontaire depuis ?

À 12 ans, je suis entrée aux JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) pour 4 ans. Dès que j'ai eu mon Brevet et ai fêté mes 16 ans (l'âge minimum pour décaler), je suis entré à la caserne de CHILLEURS.

### Pourquoi vous êtes-vous engagé en tant que sapeur-pompier volontaire ?

J'ai toujours baigné dans cet univers. Mon père était pompier professionnel ; mon frère et moi, on le suivait tout le temps à la caserne. À la maison, on ne parlait que de ça. Pour moi, c'était normal de continuer.

### Que trouvez-vous de plus beau dans cet engagement ?

J'aime tout ! J'adore quand mon bip sonne et je crois que je n'ai jamais été déçu de faire une intervention. J'aime venir au secours des gens. J'aime que ça ne soit jamais la même chose. J'aime même apprendre alors que je détestais l'école. Avec les pompiers, il n'y a jamais de bon ou mauvais, ou d'injustice dans le traitement. On est logé à la même enseigne et toujours respecté. J'aime aussi l'adrénaline. Et bien sûr, le feu est quelque chose de particulier, que j'aime encore plus que le reste. Et puis la caserne, c'est comme la maison. Je sais que mes collègues sont là pour moi en cas de problème. Les pompiers sont ma deuxième famille.

### Le plus dur ?

Dans un petit village comme le nôtre, on peut être amené à intervenir sur des personnes que l'on connaît ou des membres de sa famille. Ça, c'est particulier... Mais les accidents ou la mort, j'y suis préparé depuis les JSP, ça ne m'effraie pas.

### Votre souvenir le plus fort ?

Mon premier feu je pense. On se dit « ça y est, c'est le jour. » L'adrénaline monte fort ! Je me souviendrai toute ma vie de cette intervention, du moment où le bip a sonné jusqu'au moment où je suis rentré chez moi. Je ne vois pas ça comme quelque chose de stressant. Je sais quoi faire, je suis entraîné pour ça, et nous sommes une équipe. Au moindre doute, on peut compter sur les autres.

Lors d'une saison à SAINT-TROPEZ, j'ai aussi eu à intervenir sur des cas que je ne verrai jamais à CHILLEURS, par exemple sur des yachts !

Les Sainte Barbe sont aussi des moments forts parce qu'on se retrouve et on rigole. On fête notre engagement tous ensemble.

### Une fierté à partager ?

Je suis fier d'être sapeur-pompier volontaire à la caserne de CHILLEURS. Elle porte le nom de mon père et je suis fier de continuer son engagement. Quand j'avais trois ans, j'y étais déjà avec lui et aujourd'hui, je monte dans le camion pour décaler ! C'est un rêve d'enfant devenu réalité.

Je suis aussi fier d'avoir repris la présidence du bureau de l'Amicale. Je me dis que même en étant jeune, on peut faire plein de choses. Et que même quand l'école a été une étape compliquée, on peut arriver à quelque chose dans la vie

## BRÈVES DE L'AMICALE

### Samedi 21 juin

Fête de la musique

Dès 18 h 30 dans la cour de la salle du Relais

Restauration et buvette sur place, en présence d'un DJ !

### Samedi 13 septembre

Concours de pétanque

40 équipes s'affronteront dans la convivialité à la Rouche

Inscriptions le jour-même

Sapeurs Pompiers Chilleurs aux bois

**Fête de la musique des Sapeurs Pompiers**

**21 juin 2025**

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

STRUCTURE GONFLABLE

A PARTIR DE 18H30

ON VOUS ATTEND NOMBREUX !!!

animée par JM disco

23 rue des tirelles salle du relais  
Chilleurs aux bois

Ne pas jeter sur la voie publique

## Manifestations



## CÉRÉMONIES

**25 avril**



**8 mai**

**Il y a 80 ans, la liberté retrouvée**

Sous un soleil radieux, les Chilleurois ont célébré, jeudi 8 mai dernier, les 80 ans de l'armistice mettant fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe. Une commémoration à laquelle se sont associés les jeunes du CMJ qui ont lu un poème de Louis ARAGON avant les discours officiels.



## Une chasse aux œufs réussie

Lundi 21 avril dernier (lundi de Pâques), les jeunes Chilleurois sont partis à la recherche des œufs cachés à leur attention dans le Parc de la Cour Gauthier, des œufs qu'ils ont ensuite échangés contre des chocolats. Chacun a ainsi pu repartir heureux, avec son sachet de friandises.



**à venir 13 Août**

La cérémonie en mémoire des fusillés du maquis de CHILLEURS AUX BOIS se déroulera au monument des châtaigniers à Gallerand, le mercredi 13 août à 18 H.

Le programme détaillé vous sera communiqué dans les prochaines semaines par le biais des réseaux et des panneaux d'affichage





## Festivités des 13 et 14 Juillet

### 13 JUILLET

Pour la sixième édition, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 13 juillet dans le parc de la Cour Gauthier à partir de 19 H, pour un moment champêtre et convivial.

Attention, réservation obligatoire en Mairie avec le règlement (espèces ou chèque), le nombre de places étant limité à 200 personnes.

La retraite aux Flambeaux démarrera vers 22 H et sera emmenée par la société de musique de l'Avenir. Le feu d'artifice sera tiré vers 23 H dans le parc de la Rouche, rue de la Boulangère.

Retour ensuite en musique avec les musiciens à la Cour Gauthier pour le traditionnel bal populaire.

### 14 JUILLET

Revue des Sapeurs-Pompiers dans le parc de la Cour Gauthier à partir de 16 H, musique avec l'Avenir et enfin assiette garnie offerte par la Municipalité.

**N'hésitez pas et venez nombreux participer à ces journées.**

**Villes et Villages Fleuris**

**CHILLEURS AUX BOIS**

*Repas champêtre*

**DIMANCHE 13 JUILLET 19H**  
PARC DE LA COUR GAUTHIER

ANIMÉE PAR DJ ANIM

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

FEU D'ARTIFICE

BAL

BUVETTE  
"CB ACCEPTÉE"

**RÉSERVATIONS AVANT LE 7 JUILLET**  
02 38.39.28.04 OU ACCUEIL.MAIRIE@CHILLEURSAUXBOIS.FR  
Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation pour intempérie

**Menu**  
Apéritif  
Jambon grillé  
Frites  
Fromage  
Tarte aux fruits  
Café

**18€ PAR PERSONNE**  
8€ MOINS DE 12 ANS

LIMITÉ A 200 PLACES

ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES POMPIERS ET LA MAIRIE



Sous une météo bien ensoleillée, les marchés d'avril et de mai ont été l'occasion de se retrouver et de partager un moment de convivialité.

Merci à tous nos exposants, producteurs et artisans créateurs qui nous font toujours l'honneur de venir nous faire découvrir leurs produits et leurs créations.

Alors n'hésitez pas, venez les rencontrer sur le prochain marché le vendredi 6 juin à partir de 18 h.

A noter que lors du marché du 4 juillet, les « Tribardeurs du Castelet » viendront assurer l'ambiance musicale de cette soirée.

## Dates à retenir

Vendredi 6 juin

Vendredi 4 juillet

Vendredi 5 septembre

Marché de Noël 2025 :  
6 et 7 décembre au Château de  
Chamerolles

## Notre prochain marché ▼



### Marché des PRODUCTEURS locaux et ARTISANS créateurs

Décoration, mode, accessoires, épicerie, cadeaux,...



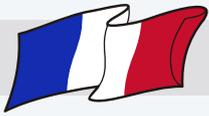
## CHILLEURS – AUX – BOIS

Parc de la Rouche – Rue de la Boulangère

Chaque 1<sup>er</sup> vendredi du mois !

**06 JUIN 2025 – 18 H 00 à 21 H 30**





### Conseil du 3 mars 2025

#### Renouvellement de la convention de déneigement des voies d'accès privatives de la société USEO

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur REVEL, Président de la société USEO, qui souhaite un renouvellement de la convention de déneigement établie en 2013. Il avait été convenu, en cas d'épisodes neigeux, que les services municipaux interviendraient au sein de la société USEO, pour dégager ses voies d'accès privatives. Cette convention précisait les modalités d'exécutions de la prestation de déneigement selon les contraintes de l'organisation des services techniques communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'établir le renouvellement de la convention avec la société USEO et établit le montant de la prestation à 60 € de l'heure (compris le matériel, le sel et les services de l'agent communal).

#### Convention d'adhésion à la mission retraite du Centre de Gestion du Loiret

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1er janvier 2016, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET propose une prestation retraite qui permet, aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents. Pour le bon fonctionnement du service et celui-ci étant payant, l'accord de la collectivité doit être préalable à toute demande directe de l'agent (rendez-vous, dossier traité). Il convient de procéder au renouvellement de cette convention afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention établie avec le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

#### Proposition de faucardage de l'étang de la Rouche

Bernard TARRON, adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise Faucardage du Centre pour une prestation de faucardage de l'Etang de la Rouche comportant les éléments suivants :

- La prestation d'arrachage des végétaux,
- L'amenée du matériel sur site et l'installation de chantier,
- La dépose des végétaux sur berge (Evacuation des végétaux à la charge de la Commune).

Le devis s'élève à un montant de 6 628,00 € HT, soit 7 953,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise Faucardage du Centre.

#### Communication

Marie-Pierre RENAUD présente au Conseil les différentes propositions de développement de la communication pour l'année 2025, en particulier la refonte du site internet et la mise en place d'une charte graphique de la Commune. Il est proposé également de diffuser auprès de toute la population chilleuroise, le nouveau livret d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de faire imprimer 1 500 livrets d'accueil qui seront distribués avec le Chilleurs info de mars 2025.
- DECIDE de retenir la société Images'In pour la conception d'une charte graphique de la Commune.
- DECIDE de rechercher un prestataire pour la refonte du site internet.

#### EPFLI - Validation du projet et demande de cession anticipée à l'euro symbolique du Lotissement Les Forestières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la convention de portage foncier entre la Commune et l'EPFLI Foncier Cœur de France a été signée le 19 avril 2024, pour une durée de 4 ans, avec un remboursement en dissocier. Par acte notarié en date du 29 novembre 2024, l'EPFLI Foncier Cœur de France a acquis l'ensemble des parcelles appartenant à M. DUBOIS.

Le projet d'aménagement peut donc maintenant démarrer. A cet effet, il convient de demander à l'EPFLI Foncier Cœur de France un rachat anticipé de l'emprise des espaces publics à aménager pour permettre la viabilisation des terrains à bâtir. Les parcelles concernées représentent une surface totale d'environ 1 330 m<sup>2</sup>.

L'EPFLI propose à la Commune le rachat anticipé de cette emprise à l'euro symbolique avec dispense de paiement et ce afin de permettre un lissage optimal de la charge financière sur le portage restant à courir sur 3 années et favoriser ainsi la réalisation de ce projet d'aménagement.

Le Conseil municipal sera amené à délibérer ultérieurement sur les modalités de cession des futurs terrains à bâtir et du bois.

Il est proposé également d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le rachat anticipé auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France, de l'emprise foncière nécessaire à la viabilisation des terrains à bâtir, d'une contenance d'environ 1 330 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique avec dispense de paiement.
- DIT que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à déposer le permis d'aménager relatif à cette opération.

#### EPFLI - Convention de mise à disposition pour l'entretien du bois et l'abattage/dessouchage des arbres sur l'emprise des travaux du lotissement Les Forestières

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'EPFLI propose de signer une convention, actuellement en cours d'élaboration, pour l'entretien des terrains constituant le lotissement des Forestières. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'établir une convention avec l'EPFLI.

#### Changement de dénomination d'une partie de la Rue de Laveau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la famille et des amis du docteur Michel DUBURG, décédé en 2023, ont sollicité la Commune pour rebaptiser la Rue de Laveau en rue du Docteur DUBURG.

Le Conseil municipal s'était prononcé favorablement à cette proposition, considérant que le cabinet médical du Docteur DUBURG était situé dans cette rue et qu'il convenait de rendre hommage à son parcours professionnel et ses nombreuses années d'exercice au service de la population chilleuroise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renommer la Rue de Laveau, pour le tronçon situé entre la Grande Rue et la Route de Marcilly, rue du Docteur DUBURG, décide de revoir la numérotation de cette nouvelle voie afin de régler les différents problèmes rencontrés par les services de la Poste et dit que la désignation du tronçon de la Rue de Laveau situé entre la Route de Neuville et la Route de Marcilly restera inchangée ainsi que sa numérotation.

#### Convention d'adhésion à la prestation d'aide à l'emploi du Centre de Gestion du Loiret

Monsieur le Maire expose au Conseil que depuis 2012, le centre de gestion du Loiret propose aux collectivités une mission facultative d'aide à l'emploi. Dans le cadre de cette dernière, le CDG45 met à disposition des collectivités l'expertise et l'appui technique d'agents qualifiés. La prestation comprend :

- Soit des missions de remplacement, par exemple pour un agent indisponible pour des raisons de santé, des périodes de formation, dans l'attente d'un recrutement ou en renfort pour faire face à un surcroît d'activité.
- Soit des missions d'accompagnement, par exemple pour l'assistance d'un agent lors de sa prise de poste, un tutorat et conseil pour des agents déjà en poste.
- Les conditions financières relatives à cette mission facultative reposent sur un tarif d'intervention à la journée, fixé par délibération du conseil d'administration du centre de gestion et dont les montants sont retranscrits dans la convention signée entre le Centre de gestion et la collectivité ou l'établissement. Le tarif, qui comprend le traitement et charges de l'agent, ses frais de déplacement et de mission ainsi que les frais de gestion, est fixé à :
  - 210 euros pour la mission de remplacement.
  - 250 euros pour la mission d'accompagnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service d'aide à l'emploi du centre de gestion du Loiret pour l'ensemble des prestations précédemment indiquées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'adhérer au service payant d'aide à l'emploi du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret permettant ainsi de faire appel soit à la mission de remplacement, soit à la mission d'accompagnement

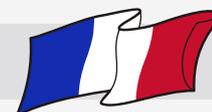
#### DETR Financement 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une modification de la demande de subvention dans le cadre de la DETR/DSIL 2025 pour les travaux d'aménagements de sécurité de voirie. Les éléments suivants, ne pouvant être retenus dans le cadre de la subvention, doivent en effet être retirés de la demande initiale :

- Création de chemins piétonniers,
- Revêtement en enrobé de la Rue de la Gervaise,
- Aménagement de la rue des Sablonnets.

Le nouveau coût prévisionnel des travaux pouvant être retenus au titre de la DETR/DSIL 2025 s'élève à 113 200 € HT, soit 135 840 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le nouveau projet de travaux et autorise Monsieur le Maire à redéposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025.



## Affaires Diverses

- L'opération 1 bébé – 1 arbre s'est déroulée le samedi 15 février en présence d'une petite dizaine de familles sur les 24 ayant eu un enfant en 2024.
- La plantation de la micro-forêt correspondant au programme 2025 s'est déroulée ce lundi 3 mars avec les enfants des écoles maternelle et élémentaire.
- Les plantations d'arbres ont été réalisées au cimetière.
- Une participation financière sera à prévoir par la Commune pour permettre l'édition de l'ouvrage sur l'histoire de CHILLEURS AUX BOIS actuellement en phase finale de préparation. Les conditions de publication et de diffusion seront à étudier.
- Un point rapide est fait sur l'avancement du projet d'extension du cabinet médical. Les offres ont été déposées le 25 février et sont actuellement en phase d'analyse par notre architecte. Une première approche permet de prévoir que le budget prévu sera suffisant pour mener l'opération à son terme.
- Marie-Pierre RENAUD signale que la mise en place de butées de roues serait souhaitable sur le nouveau parking rue du 13 aout, car les véhicules s'avancent souvent trop et risquent de détériorer les plantations et même les grillages. Philippe COLMAN questionnera le fournisseur des plaques béton alvéolaires pour voir si un produit standard existe pour cette fonction.
- Cathy BARBIER signale que suite aux derniers exercices de sécurité (PPMMS) réalisés à l'école maternelle, les gendarmes ont constaté que si le personnel enseignant est bien formé aux procédures, le personnel communal ayant les enfants en charge pendant les temps périscolaires doit bénéficier d'une formation.
- Gilles PIEDOUX questionne sur l'état du dossier « Domaine de Chamerolles » et en particulier concernant l'intervention éventuelle de l'EPFLI pour l'acquisition des biens. Il lui est répondu que l'EPFLI, au-delà du financement d'éventuelles acquisitions, dispose des compétences juridiques nécessaires pour procéder à des reprises auprès des différents propriétaires, ce qui pourrait peut-être constituer une solution pour traiter ce dossier, avec un portage long. Rien ne sera décidé sans une étude approfondie et un débat au Conseil Municipal.
- La question se pose sur la vente éventuelle du presbytère, désormais inoccupé. Cette bâtisse est en mauvais état mais pourrait intéresser un acheteur malgré les travaux conséquents à prévoir. L'estimation des Domaines est de 127 000 €.

## Conseil du 10 avril 2025

### Acceptation de prise en charge des fluides en gestion par la CCDDP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande émanant de la Communauté de Communes du Pithiverais portant sur la répartition des charges des fluides entre la CCDDP et les communes membres suite au transfert des bâtiments scolaires et périscolaires.

L'alimentation électrique des feux tricolores du carrefour de la route de Neuville et de la Grande Rue est depuis leur installation raccordée sur le compteur de l'école élémentaire et non sur celui de la Mairie. Aussi, la CCDDP propose de refacturer rétroactivement depuis 2019 les frais liés à ce raccordement électrique, soit 600 € (100 € x 6 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette demande de facturation de 600 €.

Monsieur le Maire précise que l'alimentation des feux est désormais raccordée au compteur de la Mairie.

### Approbation du Compte de gestion 2024 du budget de la Commune

Les résultats du compte de gestion du budget de la Commune sont les suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement :
Résultat de l'exercice 2024 : 116 642.97 €	Résultat de l'exercice : - 220 357.60 €
Résultat antérieur : 1 068 379.31 €	Résultat antérieur : 25 112.10 €
Résultat cumulé : 1 185 022.28 €	Résultat cumulé : - 195 245.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2024 du budget principal.

### Approbation du Compte de gestion 2024 du budget du Lotissement Les Forestières

Les résultats du compte de gestion du Lotissement Les Forestières sont les suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement :
Résultat de l'exercice 2024 : 0.00 €	Résultat de l'exercice : 0.00 €
Résultat antérieur : 0.00 €	Résultat antérieur : - 10 490.00 €
Résultat cumulé : 0.00 €	Résultat cumulé : - 10 490.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2024 du budget Lotissement Les Forestières.

### Approbation du Compte de gestion 2024 du budget de l'Énergie Renouvelable

Les résultats du compte de gestion du budget de l'Énergie Renouvelable sont les suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement :
Résultat de l'exercice 2024 : 2 196.21 €	Résultat de l'exercice : - 2 680.68 €
Résultat antérieur : 13 961.48 €	Résultat antérieur : 43 408.08 €
Résultat cumulé : 16 157.69 €	Résultat cumulé : 40 727.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2024 du budget Énergie Renouvelable.

### Vote du Compte administratif 2024 du budget de la Commune

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Philippe COLMAN, 1er Adjoint au Maire, prend la présidence et demande la validation des comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget principal qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Réalisé	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	1 860 178.35 €	651 493.09 €
<b>RECETTES</b>	1 976 821.32 €	431 135.49 €
<b>RESULTAT</b>	116 642.97 €	-220 357.60 €
<b>RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION</b>	1 068 379.31 €	25 112.10 €
<b>RESULTAT CUMULE EN EUROS</b>	1 185 022.28 €	-195 245.50 €

### Vote du Compte administratif 2024 du budget du Lotissement des Forestières

Monsieur Philippe COLMAN, 1er Adjoint au Maire, demande la validation des comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget du Lotissement Les Forestières qui s'établit comme suit :

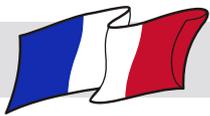
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Réalisé	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	10 490 €	10 490 €
<b>RECETTES</b>	10 490 €	10 490 €
<b>RESULTAT</b>	0 €	0 €
<b>RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION</b>	0 €	- 10 490 €
<b>RESULTAT CUMULE EN EUROS</b>	0 €	- 10 490 €

### Vote du Compte administratif 2024 du budget de l'Énergie Renouvelable

Monsieur Philippe COLMAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, demande la validation des comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget Énergie Renouvelable qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Réalisé	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	18 141.17 €	15 565.13€
<b>RECETTES</b>	20 337.38 €	12 884.45 €
<b>RESULTAT</b>	2 196.21 €	-2 680.68 €
<b>RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION</b>	13 961.48 €	43 408.08 €
<b>RESULTAT CUMULE EN EUROS</b>	16 157.69 €	40 727.40 €



## Extraits de conseil

### Vote de l'affectation des résultats 2024 du budget de la Commune

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	1 976 821.32 €
Dépenses	1 860 178.35 €
Résultat de l'exercice 2024	116 642.97 €
Résultat antérieur	1 068 379.31 €
Résultat à affecter	1 185 022.28 €

En section d'investissement	
Recettes	431 145.49 €
Dépenses	651 493.09 €
Résultat de l'exercice 2024	- 220 357.60 €
Excédent antérieur	25 112.10 €
Déficit d'investissement à reporter en 2025	195 245.50 € (art D001 2024)
Solde des Restes à Réaliser 2024	- 28 841.36 €
Besoin de financement au compte 1068	224 086.86 €
Disponible à affecter sur le compte R002	960 935.42 € (art R002 2024)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2024 sur le budget principal 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2024 à reporter en 2025 960 935.42 €

### Vote de l'affectation des résultats 2024 du budget du Lotissement des Forestières

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	10 490 €
Dépenses	10 490 €
Résultat de l'exercice 2024	0 €
Résultat antérieur	0 €
Résultat à affecter R002	0 €

En section d'investissement	
Recettes	10 490 €
Dépenses	10 490 €
Résultat de l'exercice 2024	0 €
Résultat antérieur	- 10 490 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025 du Lotissement Les Forestières comme suit :

Résultat de fonctionnement 2024 à reporter en 2025 : 0 €

### Vote de l'affectation des résultats 2024 du budget de l'Énergie Renouvelable

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	20 337.38 €
Dépenses	18 141.17 €
Résultat de l'exercice 2024	2 196.21 €
Résultat antérieur	13 961.48 €
Résultat à affecter R002	16 157.69 €

En section d'investissement	
Recettes	12 884.45 €
Dépenses	15 565.13 €
Résultat déficit de l'exercice 2024	- 2 680.68 €
Excédent antérieur	43 408.08 €
Disponible à affecter cpte R001	40 727.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025 Energie Renouvelable comme suit :

Résultat de fonctionnement 2024 à reporter en 2025 : 16 157.69 €

### Vote des taux de fiscalité 2025

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et propose, compte-tenu des produits attendus, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de 2025 qui restent fixés comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	41.57 %
Taxe sur le foncier non bâti :	43.67 %
Taxe d'habitation :	12.74 %

### Vote du budget primitif 2025 de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, adopte le budget primitif principal 2025 comme suit :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>Section d'Investissement :</b>
• Dépenses : 2 676 458 €	• Dépenses : 1 384 468 €
• Recettes : 2 676 458 €	• Recettes : 1 384 468 €

### Vote du budget primitif du Lotissement des Forestières 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2025 du Lotissement Les Forestières comme suit :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>Section d'Investissement :</b>
• Dépenses : 215 490 €	• Dépenses : 225 980 €
• Recettes : 215 490 €	• Recettes : 225 980 €

### Vote du budget primitif de l'Énergie Renouvelable 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2025 Energie Renouvelable comme suit :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>Section d'Investissement :</b>
• Dépenses : 36 157.69 €	• Dépenses : 53 613.40 €
• Recettes : 36 157.69 €	• Recettes : 53 613.40 €

### Vote des subventions 2025 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après en avoir délibéré et après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, à l'unanimité, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2025, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 28 000 €.

Associations	Montant accordé en 2024	Demande 2025	Proposition - Commission Finances	Vote 2025
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>				
Amis de l'Orgue	400.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
L'Avenir + pêche	650.00 €	650.00 €	650.00 €	650.00 €
COG (Général 1200 € - Tennis 900 € - GV 700 € - Eveil 500 € - Foot 4500 € - Danse 1800 € - Volley 360 €)	9 460.00 €	9 960.00 €	9 960.00 €	9 960.00 €
Société de Chasse CHILLEURS (compris entretien haies)	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Société de Chasse Gallerand	350.00 €	350.00 €	350.00 €	350.00 €
ACAC Bibliothèque (1850 €) et Les Amis des Roses (0 €)	2 850.00 €	1 850.00 €	1 850.00 €	1 850.00 €
La Forestière	1 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Familles Rurales LOURY-CHILLEURS	200.00 €			
AS RABAJOU	200.00 €	500.00 €	200.00 €	200.00 €
L'Amicale des Anciens	300.00 €	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €
ABCD (300 + 300 subv exceptionnelle)	600.00 €	500.00 €	300.00 €	300.00 €
OMC	1 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Les Echos de Chameroles	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Team Chilleuroise	150.00 €			
L'Amicale des sapeurs-pompiers	300.00 €	700.00 €	400.00 €	400.00 €
Club informatique	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
ACPG CATM	300.00 €	500.00 €	350.00 €	350.00 €
<b>Sous total associations communales</b>	<b>18 960.00 €</b>	<b>20 910.00 €</b>	<b>19 460.00 €</b>	<b>19 460.00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>				
<b>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>				
MFR Chaingy	75.00 €			
MFR Ste Geneviève des Bois	75.00 €			
MFR du Pithiverais	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
MFR MFEO Sorigny		75.00 €	75.00 €	75.00 €
Lycée Général et Tech Duhamel Du Monceau	75.00 €		75.00 €	75.00 €
<b>ENVIRONNEMENT</b>				
Loiret Nature Environnement	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
SAFO Conférence 2025 (+ AG et concert en 2025)	300.00 €		300.00 €	300.00 €
<b>DIVERS</b>				
Association Amicale Secrétaires de Mairie	30.00 €		50.00 €	50.00 €
Association départementale des Anciens Maires et Adjoint du Loiret		50.00 €	0.00 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers PITHIVIERS	75.00 €			
Protection environnement et animal (assoc de Neuville)	450.00 €	1 000.00 €	450.00 €	450.00 €
La Santolène			50.00 €	50.00 €
HUGRUNB - GILET Hugo			0.00 €	0.00 €
Festival des Orgues - Octobre 2025			630.90 €	630.90 €
<b>Total associations Extérieures</b>	<b>1 330.00 €</b>	<b>1 375.00 €</b>	<b>1 880.90 €</b>	<b>1 880.90 €</b>
<b>Sous Total</b>	<b>20 290.00 €</b>	<b>22 285.00 €</b>	<b>21 340.90 €</b>	<b>21 340.90 €</b>
Coopérative scolaire Primaire (15 € / enfant)	1 680.00 €	2 500.00 €	1 665.00 €	1 665.00 €
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / enfant)	1 095.00 €	1 500.00 €	915.00 €	915.00 €
Association Sportive Collège Neuville	725.00 €	618.00 €	618.00 €	618.00 €
En attente pour demandes associations diverses	2 850.00 €		3 461.10 €	3 461.10 €
<b>Sous Total</b>	<b>6 350.00 €</b>	<b>4 618.00 €</b>	<b>6 659.10 €</b>	<b>6 659.10 €</b>
<b>Total imputation 6574</b>	<b>26 640.00 €</b>	<b>26 903.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>



## Nettoyage de l'Étang de la Rouche

L'Étang de la Rouche a été nettoyé début Mai par une entreprise spécialisée. Les roseaux qui encombraient l'Étang ont été retirés par une faucardeuse.



## Parcours de santé

Une table de ping-pong, une table de pique-nique ainsi que des bancs et des stations canines ont été installés sur le site du parcours de santé.



La Commune a signé courant mars une convention avec le réseau Guid'Asso soutenu par la ligue de l'enseignement pour un accompagnement plus précis dans la gestion du tissu associatif.

Les différents acteurs impliqués dans le réseau Guid'Asso sont liés par des engagements réciproques. C'est pourquoi le projet du réseau Guid'Asso se veut un outil de co-construction en évolution permanente afin de s'adapter aux réalités associatives et aux attentes des acteurs qui le composent.

Principes d'action poursuivis par les partenaires (État, collectivités, autres organismes)

- Favoriser l'accès de l'ensemble des acteurs de la vie associative et de ses porteurs de projets à une information de qualité ;
- Améliorer la connaissance de la vie associative locale (recueil des besoins et des attentes des associations, observation des évolutions locales) ;
- Faciliter le dialogue avec les associations locales ;
- Mettre en lien les acteurs locaux en vue de permettre aux initiatives d'intérêt général d'être connues, valorisées et accompagnées.

Principes d'action poursuivis par les structures membres du réseau d'appui

- Faire réseau : créer, recenser et partager des outils communs, des expériences, des connaissances et des savoir-faire spécifiques ;
- Favoriser et valoriser les initiatives des acteurs en faveur de la vie associative ;
- Expérimenter des modes de fonctionnement qui permettent de passer d'un mode concurrentiel à un mode coopératif ;

## PETIT POINT D'INFORMATION : Les dons aux associations

Il faut faire la distinction entre mécénat et sponsoring. Le mécénat correspond à un don sans contrepartie d'une entreprise ou d'une association alors que le sponsoring est considéré comme une vente d'un espace publicitaire et d'une prestation de communication de la part de l'association receveuse. Dans ce cadre, le sponsoring est soumis à l'impôt alors que le mécénat peut être déductible d'impôts.

L'association peut faire une demande de rescrit fiscal à l'administration fiscale, qui peut être fait via le lien ci-après : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47828>

Cette demande permettra de déterminer si l'association est d'intérêt général et si elle peut émettre des reçus fiscaux, qui permettent aux entreprises d'obtenir une déduction d'impôts en cas de mécénat.

L'administration dispose d'un délai de six mois à compter de la réception d'un dossier complet pour répondre à la demande de l'organisme. Lorsque l'administration n'a pas répondu dans un délai de six mois, la demande est réputée tacitement acceptée.

Une fois que c'est fait, l'association ne devra pas déclarer les dons aux impôts mais éditer un reçu fiscal pour chaque mécénat réalisé et en garder la preuve dans sa comptabilité en cas de contrôle.



## A.B.C.D.

### Association Boules Chilleuroises Débutants

L'assemblée générale du 5 avril 2025 a permis la programmation des trois concours annuels référencés « Fête des mères, fête des pères et rentrée des classes » qui se dérouleront les dimanches 4 mai 2025, 1er juin 2025 et 31 août 2025.

L'année 2024 restera une année difficile, avec deux concours annulés, en cause, une météo défavorable au jeu de plein air.

L'association a nettoyé le local avec l'aide des agents municipaux, que l'on remercie très chaleureusement.

La toiture vieillissante et fracturée à l'angle Sud Sud-Ouest mériterait une attention plus délicate.

Un chauffe-eau dernière génération, un plan de travail et lavabo ont remplacé le matériel vétuste.

Nous réitérons nos remerciements au Conseil Municipal et à l'entreprise GROSSAIN pour le réaménagement total des terrains, les nombreux boulistes ont beaucoup apprécié la métamorphose des lieux et parfois jaloués.

Cette année, En-Kal-INCENDIE sera partenaire du concours international de CHATEAUNEUF SUR LOIRE. A ce titre et comme l'an passé, des places VIP seront remises aux bénévoles et pratiquants.

Bonne saison à tous les pratiquants de la pétanque.

L'ABCD est ouverte à tout public, pour tous renseignements, contactez :

Alexandre DUDEMAINE 06 09 05 20 28 ou Gilles KALINOWSKI 06 41 17 31 14.

---

## Le savoir-faire de Loury-Chilleurs

Tout change, rien ne change. Nous nous retrouvons toujours chaque semaine le mardi à la Salle du Relais de 14H à 17 H. Après le café qui a tendance à s'éterniser pour la joie des participantes, nous nous occupons souvent de « nos petites affaires personnelles »

Néanmoins il est prévu la réalisation de pâte sablée, l'idéal pour les tartelettes aux fraises ou aux framboises.

Nous irons aussi en début de Juin à Malesherbes au Musée de l'Imprimerie viennent ensuite les vacances et la rentrée début septembre.

Colette HERGIBO

02.38.39.91.63



## AS RABAJOU



Succès éclatant pour la 3<sup>ème</sup> édition du Trail de Chamerolles et de Rabajou

Dimanche 6 avril, l'AS Rabajou a brillamment organisé la troisième édition du Trail de Chamerolles et de Rabajou, en forêt d'Orléans, au départ de notre magnifique château de Chamerolles.

Cette année encore, l'événement a rencontré un vif succès, rassemblant près de 400 coureurs sur les deux parcours proposés : 10 et 24 km.

Un chiffre exceptionnel, doublant la participation par rapport à l'édition précédente ! Les départs, donnés et commentés avec enthousiasme par Éric NAVARRE, animateur officiel FFA et enfant du pays, ont rythmé la matinée sous un soleil radieux.

Dans une ambiance conviviale, les sportifs ont pu profiter de parcours remarquablement

tracés à travers la forêt, salués pour leur beauté, leur variété et l'organisation sans faille. Les ravitaillements, l'accueil chaleureux et la bonne humeur ambiante ont été particulièrement appréciés des participants.

Le parc du château a également vibré avec la « courche » des élus (contraction de « course » et « marche ») rassemblant une vingtaine d'élus locaux, chacun apportant sa contribution solidaire. Grâce à leurs efforts, plus de 250 € ont été collectés et reversés à l'association « Mécénat chirurgie cardiaque ».

Le bureau de l'AS Rabajou tient à remercier très chaleureusement l'ensemble des bénévoles, dont l'énergie et le dévouement ont été essentiels à la réussite de cet événement, ainsi que les nombreux partenaires et tous les participants. Grâce à vous, cette journée a été une magnifique vitrine pour notre Commune et notre forêt d'Orléans.

RÉSULTATS des 2 courses :

**Trail de Rabajou 10 km** : 234 participants, 97 femmes, 137 hommes.

**Hommes** 1. Charly LINDOR en 36'51". 2. Thomas WATTEBLÉ en 37'17". 3. Romain COUTELLIER en 37' 20".

**Femmes** :1. Maeva CLEMENT en 48'30". 2. Marie-Pierre HORY en 49'51". 3. Solène GASPARD en 50' 14".

**Trail de Chamerolles 24 km** : 128 participants, 20 femmes, 108 hommes.

**Hommes** : 1. Nicolas MOLIO en 1 h 47'49". 2. Armand MELLOTT en 1 h 48'41". 3. Jérôme LE TALLEC en 1 h 50'56".

**Femmes** : 1. Lucile GENAY en 2 h 15'38". 2. Gaëlle LE NAOUR en 2 h 18'52". 3. Céline ROMILLY en 2 h 29'49".

**Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la prochaine édition le dimanche 12 avril 2026 !**

## L'AVENIR

### section pêche



La Mairie de Chilleurs vient de faire procéder au nettoyage de l'Étang de la Rouche c'est pourquoi l'ouverture de la pêche est reportée au samedi 31 mai 2025 à 7 heures

Fermeture :  
dimanche 26 octobre 2025 à 20 heures

Les tickets et cartes sont en vente auprès :

- Du Garage Éray
- De la Boulangerie de Papa
- Du Bar-Tabac Le Baraka

### Tarifs :

- 6 € le ticket à la journée pour les adultes (pour 2 lignes)
- 2 € le ticket à la journée pour les enfants de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte (pour 2 lignes)
- 40 € la carte annuelle pour les habitants de Chilleurs aux Bois
- 60 € la carte annuelle pour les autres
- Gratuit le mercredi pour les enfants de Chilleurs de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte

## COC - Éveil de l'Enfant

### l'avenir du COC éveil de l'Enfant



Chers Membres, Parents et Amis de l'Association,

C'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous annoncer ma décision de démissionner de mon poste de Présidente du COC Éveil de l'Enfant à la fin de cette saison. Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais après mûre réflexion, je pense qu'il est temps pour moi de passer le relais.

Depuis onze années, j'ai eu l'immense privilège de servir cette association et de voir nos très jeunes membres grandir, s'épanouir et développer leur passion pour le sport. Chaque moment passé avec eux a été une source de joie et de fierté. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Mathilde et Angélique, qui ont animé les cours avec patience, bienveillance et une grande créativité, proposant toujours de nouvelles activités aux enfants au cours de ces 11 années.

Cependant, la pérennité de notre association repose sur l'engagement et la participation active de chacun. À ce jour, il semble que nous manquons de parents prêts à reprendre le flambeau et à assurer la continuité des activités. Sans une équipe dévouée pour prendre le relai, il devient difficile d'envisager un avenir serein pour notre association.

Je lance donc un appel solennel à tous les parents et membres de notre communauté : si vous souhaitez que nos enfants continuent de bénéficier des activités proposées à l'éveil de l'enfant et des valeurs que nous avons toujours défendues, il est crucial que certains d'entre vous se portent volontaires pour prendre des responsabilités au sein de l'association. Votre engagement est essentiel pour garantir la poursuite de nos actions et le bien-être de nos jeunes sportifs.

Si, malgré cet appel, aucune solution viable ne se présente, il nous faudra envisager la dissolution de l'association. Cette perspective est douloureuse, mais il est important de faire preuve de réalisme et de responsabilité.

Je reste à votre disposition pour discuter de cette transition et pour accompagner ceux qui souhaiteraient s'investir dans la gestion de l'association. Ensemble, nous pouvons encore trouver des solutions pour que nos plus jeunes enfants continuent de s'épanouir à travers cette activité.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre soutien tout au long de ces années. Ensemble, nous avons accompli de grandes choses, et je suis convaincue que l'avenir peut encore être radieux si nous unissons nos forces.

Avec toute ma gratitude et mes meilleurs vœux pour l'avenir,

Anne GEORGEL, Présidente démissionnaire du COC Éveil de l'Enfant

# La Forestière

## Actualités :

Les deux anciens réfrigérateurs « côté bar » ont été remplacés par deux neufs ; leurs couleurs s'intègrent parfaitement dans cet environnement.

Pour apprécier: les photos de la cuisine refaite (peinture et carrelage) et des nouveaux réfrigérateurs. Les locataires anciens et nouveaux ont apprécié ces améliorations (merci à l'auto entreprise Adriana Raimundo de Chilleurs Aux Bois). Une hotte a été aussi posée par nos soins.



Par ailleurs, nous maintenons notre 5ème CONCOURS DE BOULES en doublette pour amateurs ou pas, le plaisir de jouer tout simplement dans une ambiance festive

## LE DIMANCHE 20 JUILLET 2025

Pour s'inscrire appeler le : 06 52 20 16 08.

- Jet du but à 10 heures
- 5.00 € par personne
- Redistribution des mises
- Dotation de la Forestière

Buvette et restauration sur place

Parking au Relais – rue des Tirelles

POUR RAPPEL : la salle peut contenir jusqu'à 80 personnes assises. Les clefs peuvent être retirées le vendredi soir en période estivale (soit début avril à fin septembre) et remises le dimanche soir ou le lundi matin. Un état des lieux sera fait après chaque location en présence des locataires.

Pour la période hivernale, les locataires régleront le prix de leur consommation exacte en gaz (début octobre à fin mars)

Un grand merci aux personnes qui louent et informent, familles et amis que sous des abords un peu austères, notre Forestière réserve de belles surprises à l'intérieur. Seules les locations permettent l'amélioration de La Forestière.

Un prêt de notre banque a permis, pour votre confort, d'installer une VMC.



Et bien sûr vous pouvez nous suivre sur Facebook LA FORESTIERE mais merci de ne pas laisser de message.

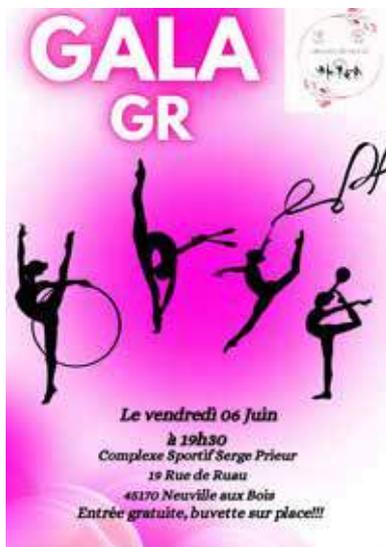
Les membres de la Forestière vous souhaitent un bel été et prenez soin de vous

Prochaines actualités de la Forestière au prochain Chilleurs Info.



contact :  
06 52 20 16 08

# COC Danse



Vous pouvez déjà cocher la date sur votre agenda, ce sera également une soirée découverte pour tous et les nouvelles inscriptions.



Chers licenciés et parents,

C'est avec plaisir que la section de la G.R organise son 1<sup>er</sup> gala le **vendredi 6 juin 2025 à 19 h 30 au complexe sportif de NEUVILLE AUX BOIS.**

Venez nombreux voir l'évolution de vos enfants ou petits-enfants !

Pour clôturer ce gala, une démonstration d'adolescents vous sera présentée !

À bientôt, le bureau de la G.R.

# Team Chilleuroise





## COC Foot

Le COC FOOT a la chance d'être suivi et accompagné dès que le besoin est là.

Des nouveaux maillots pour nos jeunes ont été offerts par l'Entreprise CGR peinture à Montigny.

Nos jeunes U11 ont reçu un magnifique jeu de maillots grâce à cette contribution.

Merci pour eux.

Les prochains matchs sur Chilleurs se feront avec les nouveaux maillots.

L'ensemble des membres du COC FOOT Chilleurs aux Bois le remercie sincèrement pour son soutien en tant que sponsor.



## JOURNÉES PORTES OUVERTES

Tu veux rejoindre un club formateur, ambitieux et familial ?

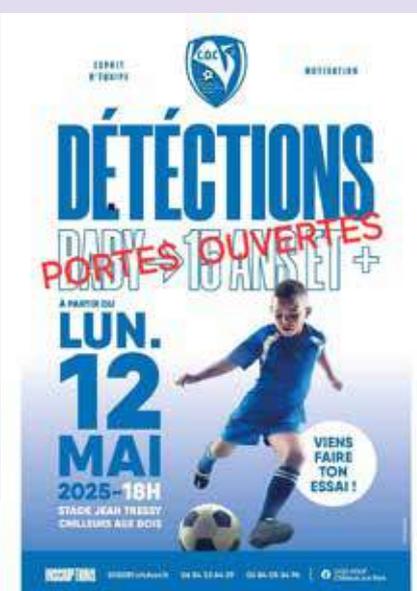
Le COC Football organise ses journées portes ouvertes pour renforcer ses catégories garçons et filles :

- École de foot (joueurs nés de 2013 à 2020),
- Pré-formation et formation (joueurs nés de 2007 à 2012),
- Seniors.

Pourquoi nous rejoindre ?

- Encadrement par des éducateurs diplômés
- Projet de jeu formateur
- Ambiance de groupe saine et motivante

Tous les niveaux sont les bienvenus : que tu sois débutant, passionné ou confirmé, viens essayer !



## À vos agendas :



## Un peu d'Histoire



### Chilleurs à travers le temps

